

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-08

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 10 Total (mini 19) : 27</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégués présents(es)

1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valéry LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Objet : Partenariat technique avec l'association « Serres Lez Arts » pour la mise en place de résidences artistiques en coopération avec d'autres associations du territoire du Parc naturel régional

Le Président expose,

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional des Baronnies provençales favorise la mise en place de résidences artistiques sur son territoire. Il peut s'agir de « résidences de création » au cours desquelles les artistes peuvent être accueillis dans la perspective de créer une œuvre ou de « résidences-missions » qui cherchent à mettre en place des ateliers de création participative avec les populations (grand public, scolaires, centres de loisirs, etc.). Ces résidences accompagnent une réflexion et des actions menées en partenariat avec les acteurs culturels locaux et sont menées notamment en direction des jeunes.

Ces actions correspondent à des orientations explicites de la charte :

III-3-1 : favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles

III-3-2 : conforter les acteurs culturels par le développement d'outils communs

III-3-3 : soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes

Dans la Drôme, le Parc accompagne ainsi la démarche très volontariste de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale dans la cadre d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

Le Parc est également associé à celle qui est menée sur le territoire de la Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux. En 2019, une résidence conjointe entre un artiste et un chercheur en sciences sociales, en partenariat avec les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et du Vercors, est en cours dans les communes de Vesc, Montjoux et Roche-Saint-Secret-Béconne.

Dans les Hautes-Alpes, en 2018-2019, une résidence-mission a été confiée au photographe Jean BELVISI qui est intervenu dans plusieurs écoles du territoire du Parc autour de la question du portrait dans le paysage et qui donnera lieu à une exposition. Une nouvelle résidence-mission pourrait être lancée prochainement à Laragne-Montéglin et dans ses environs.

Toutes ces initiatives sont portées par des collectivités locales, tantôt les communautés de communes, tantôt le Parc naturel régional. Elles sont fortement soutenues par l'Etat (Direction régionales des Affaires culturelles, accompagnées dans la Drôme par le Département, la Région, l'Education nationale et la CAF).

L'association « Serres Lez'Arts », créée il y a une quinzaine d'années, mène différentes actions destinées à favoriser la présence et la diffusion de l'art contemporain à Serres et dans la vallée du Buëch. Elle organise chaque année, en septembre, une exposition d'art contemporain, rassemblant une vingtaine d'artistes qui présentent leurs créations dans des caves et des maisons de la vieille ville de Serres. Elle a également mis en place des conférences, des « Ateliers d'Arts Ambulants » destinés à mettre en place des ateliers d'initiation artistiques dans des écoles ou des centres de loisirs.

Depuis 2018, cette association, en coopération avec d'autres associations (Grandeur Nature et Ecoloc) participe à des résidences artistiques itinérantes sur un territoire élargi sur le territoire des collines et montagnes des Préalpes (Monts de Vaucluse, Ventoux, Baronnies provençales).

Ce dispositif a pour objectif de :

- ◆ Favoriser la création artistique et la diffusion culturelle
- ◆ Valoriser le patrimoine naturel et les ressources territoriales via le regard et la création d'un artiste
- ◆ Renforcer la structuration des acteurs culturels pour des coopérations nouvelles et un dispositif durable

Ces résidences sont financées dans le cadre de dispositifs de l'Etat et des collectivités locales (FNADT, Région SUD, Département de Vaucluse, etc.). Afin de pérenniser les actions, les financeurs demandent que les Parcs naturels régionaux ou projets de Parc (comme le Ventoux) puissent être associés à ces actions. Il s'agit, en effet, à terme de proposer un cadre territorial plus global à ces initiatives associatives.


L'association « Serres Lez'Arts » sollicite le Parc naturel régional afin de bénéficier de son accompagnement technique pour esquisser des démarches partenariales avec d'autres collectivités locales.

Le Président propose que le chargé de mission « patrimoines culturels et culture » du Parc réserve 6 journées sur les années 2019 et 2020 pour cet accompagnement technique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'accompagner l'association « Serres Lez'Arts » pour la mise en place de résidences artistiques sur le territoire du Parc
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS